

# PROCEDURES GRADES AÏKIKAI

**Vous avez la possibilité de passer des grades Aïkikai au stage d'été de Bédarieux 2020 (26 juillet au 1<sup>er</sup> août).**

**Ils auront lieu le jeudi 30 juillet 2020 à 11H au dojo René Char.**

Si vous présentez le 1<sup>er</sup> dan Aïkikai, vous devez être titulaire du 1<sup>er</sup> dan homologué par la CSDGE et avoir votre passeport FFAB ou au moins votre numéro d'homologation.

Si vous présentez le 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, ou 4<sup>e</sup> dan Aïkikai, vous devez avoir votre passeport AIKIKAI. Vous devez vérifier que le délai avec le dernier grade est respecté (plus d'un an de 1<sup>er</sup> à 2<sup>ème</sup> Dan, plus de 2 ans de 2<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup> Dan, plus de 3 ans de 3<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> Dan).

Formulaire à remplir : fourni après le passage de grades.

Tarif provisoire ( non-contractuel) des grades AIKIKAI,

**attention** TARIF SUJET à changement:

- Shodan : 135 €
- Nidan : 135 €
- Sandan : 180 €
- Yondan : 300 €

A la suite des examens, les dossiers seront envoyés à la FFAB par les examinateurs, accompagnés des chèques **(libellés à l'ordre de la FFAB).**